



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# DAAC ACADEMIE DE LYON

PROJET DE SERVICE 2019-2022





DANSE ET CINÉMA  
Lycée François Mauriac-  
Andrézieux Bouthéon (42160)





# EN BREF

## LES INFORMATIONS CLÉS

### Le projet de service 2019-2022 de la DAAC de l'Académie de Lyon, c'est...

→ Un projet pensé pour accompagner l'ambition du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de la culture pour que 100% des jeunes bénéficient d'une éducation artistique et culturelle de qualité.

→ Un projet de service en adéquation avec les valeurs et les ambitions du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle, instance collégiale co-présidée par les ministres de la culture et de l'éducation nationale, dont la mission principale est de proposer des orientations politiques en matière d'éducation artistique et culturelle.

→ Un projet construit autour de 3 axes stratégiques :

- L'inclusion
- L'égalité garçons / filles
- Les partenariats et équité territoriale

→ Un projet en appui sur :

- Les 15 pôles territoriaux d'EAC de notre académie dont 4 au sein des cités éducatives.
- Les PREAC couvrant 7 domaines artistiques proposent des formations créant des passerelles entre la création artistique contemporaine et la variété de ces pratiques et le monde de l'école.

→ Un projet reposant sur une dynamique et des réseaux :

- L'équipe des chargés de mission de la DAAC
- Les services de l'état, les partenaires et acteurs de l'EAC
- Les correspondants EAC départementaux (CODAAC)
- le réseau des professeurs référents culture
- le réseau des professeurs référents culture territoriaux
- le réseau des professeurs relais auprès de structures culturelles

→ Un projet s'appuyant sur l'efficacité des outils de pilotage et de communication :

- ADAGE est l'application dédiée à la généralisation de l'EAC : aide au montage de projets, appels à projets et recensement, cartographie des ressources et des projets.

• des outils de communication performants :

 Twitter & Instagram : @DAAC\_Lyon

 Un site académique réactif et agile dédié à l'information et à la valorisation de l'EAC Site  
Web : <http://daac.ac-lyon.fr>



# DAAC ACADEMIE DE LYON

## PROJET DE SERVICE 2019-2022

Les objectifs fixés par les ministères de l'éducation nationale et de la Culture en matière d'éducation artistique et culturelle sont de répondre à l'objectif fixé de 100% d'élèves inscrit dans un parcours d'EAC.

Chaque élève doit accéder à des connaissances, développer des pratiques artistiques et des rencontres des artistes, des professionnels de la culture. L'éducation artistique participe à la construction d'une École de la confiance et du bien-être, et contribue à l'acquisition par 100 % des élèves des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).

Notre mission est de promouvoir la généralisation des dispositifs existants et de veiller à leur articulation afin que le plus grand nombre en bénéficie à toutes les étapes de leur vie. Notre académie s'est donnée pour objectifs de travailler prioritairement l'équité

territoriale, l'accompagnement des publics les plus fragiles en matière d'accès à la culture et l'innovation pédagogique et culturelle.

Fruit d'une politique interministérielle, nous travaillons l'éducation artistique et culturelle au plus près des territoires avec nos partenaires : DRAC, Région et collectivités, associations et structures culturelles. L'équipe de la DAAC, ses chargés de mission, ses CODAAC et les conseillers pédagogiques sont investis dans ces démarches de partenariats.

Notre académie est signataire de plusieurs conventions en EAC tant au niveau régional, départemental que territorial. Ces conventions nous permettent de déployer, par la mutualisation de nos moyens, dans tous les lieux de vie d'un territoire, une offre artistique de qualité à destination des publics.



# UNE ORGANISATION EFFICACE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

## Les professeurs relais

Notre réseau d'une soixantaine de professeurs relais auprès des structures repère et construit au plus près des attentes institutionnelles et des opportunités artistiques des parcours d'éducation artistiques à destination du public scolaire. Investis également dans la formation des enseignants, ce réseau constitue une richesse et une intelligence mobilisées au service de la réussite et de l'épanouissement des élèves.

## Les PREAC

Les sept PREAC (Pôle de ressources éducation artistique et culturelle) couvrant sept domaines artistiques favorisent la construction d'une culture commune et de penser collectivement l'EAC de qualité. Ces formations accueillent un public mixte (enseignants, médiateurs, artistes) et travaillent des problématiques de transmission, de construction de pratique pérenne, de repères communs...

## Les PTEAC

Dans notre académie, les PTEAC (pôle territorial d'EAC), véritable outil au service de l'animation d'un territoire, permettent à des établissements (de la maternelle au lycée) de se structurer en réseau de proximité afin de travailler des stratégies de logique et cohérence des parcours artistiques en appui sur les structures culturelles voisines. 15 PTEAC sont actifs dans l'académie.

## Les référents culture

La DAAC œuvre au plus près des territoires et des équipes en appui sur le réseau des professeurs référents culture de chaque collège et lycée. Leur mission est d'assurer un lien permanent entre la DAAC, le chef d'établissement et leurs collègues. Nous les réunissons une fois par an en formation, et nous travaillons à l'acquisition et au développement des moyens et outils pour piloter et animer l'EAC dans les établissements.

## Les RCT

La généralisation de l'EAC et des conventions territoriales EAC (CTEAC) avec les différentes collectivités, l'approche de plus en plus organisée d'une offre partenariale et territoriale nécessite de disposer de personnes relais dans tous nos territoires.

Capable d'apporter une expertise et des conseils dans la réalisation, le suivi, l'accompagnement et l'évaluation des projets, le RCT renforce par sa présence, nos actions en favorisant la proximité.

Animant le réseau des professeurs référents culture et à l'écoute des écoles, de son périmètre territorial, il veille à faciliter le déploiement d'ADAGE et de ses différents usages.

La mission du RCT consolide notre engagement dans la mise en œuvre des politiques partagées et concertées auprès de la communauté scolaire et de nos partenaires.

## Communication

Le site académique de la DAAC <http://daac.ac-lyon.fr> est notre outil de promotion, d'information et de communication des politiques académiques et nationales.

Conçu comme une plateforme dynamique, le site héberge toutes les informations incontournables, qu'elles soient institutionnelles ou événementielles (annonce de manifestations culturelles, retours d'expériences, contacts...). Des rubriques sont dédiées à chaque dispositif et domaine artistique (éloquence, musique, arts plastiques, laïcité, patrimoine, théâtre...).

Notre fil twitter et notre page Instagram @ [DAAC\\_Lyon](#) contribuent à donner une visibilité à nos projets et actions.

## POURQUOI UN PROJET DE SERVICE ?

### **Informé, fédérer et partager**

A travers le projet de service travaillé tous les deux ans par l'équipe de la DAAC, nous communiquons sur nos objectifs, nos ambitions et nos pratiques, en lien avec les politiques concertées et partagées et les orientations académiques.

Ce projet est l'occasion, par sa rédaction collective, de fédérer l'équipe de la DAAC.

Il sert de point d'appui à l'accompagnement de nos politiques :

- Il est ancré dans le projet stratégique académique
- Il formule nos objectifs et acte des moyens que nous consacrerons à sa réussite,
- Il permet une évaluation de l'efficacité de notre projet
- Il distribue de l'information

Ce texte entend montrer comment l'éducation artistique et culturelle participe à la réussite des élèves, conviction que nous partageons avec le réseau de nos professeurs relais, référents culture et avec nos partenaires.

### **Une démarche efficace**

Ce projet de service a été rédigé collectivement en plusieurs étapes : un diagnostic de l'existant, une analyse du contexte, une réflexion sur les parcours et projets, une évaluation de nos propositions et de leur pertinence appuyée sur des indicateurs fiables. Il contribue à la dynamique académique autour de l'éducation artistique et culturelle.

### **Penser des projets dans un cadre organisé et orienté par des grands objectifs, pour construire nos actions.**

Il se décline en trois axes de travail, en lien avec les instructions officielles et les ambitions académiques. Notre objectif est de montrer

comment l'EAC apporte une réponse à ces trois problématiques :

- L'inclusion
- L'égalité filles/garçons
- Les partenariats et l'équité territoriale

Ces trois grands axes ne sont pas exclusifs mais fixent un cap à notre pilotage. Ils sont directement extraits du projet stratégique académique et présentés par Monsieur le Recteur en réunion de rentrée.

L'équipe de la DAAC, des CODAAC et des chargés de mission a longuement travaillé chacune de ces entrées pour proposer des définitions communes, une contextualisation institutionnelle et pédagogique, des propositions concrètes et des indicateurs permettant le suivi de notre action.

### **Des outils au service du pilotage de l'EAC**

En s'inscrivant dans une dynamique académique et dans le respect des ambitions des politiques nationales de 100% de jeunes inscrits dans un parcours et de la généralisation de l'EAC, il s'agit :

- De coordonner et d'accentuer nos actions envers tous les élèves
- D'afficher nos stratégies et nos choix de pilotage.

Le projet de service fait partie de nos outils de pilotage partagé, aux côtés d'ADAGE et des conventions territoriales.

### **ADAGE**

ADAGE – application dédiée à la généralisation de l'EAC- est déployée dans l'académie depuis janvier 2020. Elle favorise l'émulation et les échanges de bonnes pratiques par deux fonctionnalités : une cartographie détaillée des partenaires culturels géolocalisés et un moteur de recherche permettant de consulter les projets des enseignants (recherche par établissement d'enseignement, domaine artistique ou encore par partenaire culturel).



ADAGE est l'outil avec lequel sont désormais gérés les appels à projets :

- Dépôt des projets
- Examen des dossiers
- Pilotage des commissions d'expertise

### **Mobilisation des énergies et des moyens : une vraie « convergence d'intérêts » et d'ambitions**

« À l'école des arts et de la culture », MEN et MC.

Le 17 septembre 2018, les ministres de l'éducation nationale et de la culture ont présenté ce plan, qui a pour ambition de permettre à 100% des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité selon les termes de la charte de l'éducation artistique et culturelle.

Pour ce faire, les ressources de l'éducation nationale seront articulées avec celles du ministère de la culture, des réseaux culturels et des collectivités locales afin d'accompagner la progressive autonomie des jeunes dans leurs pratiques culturelles.

#### **Le HCEAC**

Créé en novembre 2005, le Haut Conseil de l'EAC (HCEAC) accompagne les villes et les territoires vers le 100% EAC. Il est une instance collégiale co-présidée par les ministres de la culture et de l'éducation nationale. Des représentants des 6 ministères (culture, éducation nationale, enseignement supérieur, cohésion des territoires, agriculture et santé) siègent aux côtés d'acteurs majeurs des collectivités territoriales allant de l'échelle urbaine à l'échelle régionale, en passant par l'échelle intercommunale et départementale.

C'est dans cet objectif du 100% culture qu'Emmanuel Ethis, vice-président du Haut Conseil est chargé de mettre en œuvre des initiatives concrètes incarnant les recommandations inscrites dans la Charte pour l'éducation artistique et culturelle, écrite et diffusée lors de son premier mandat.

**La mission du HCEAC est de recenser et de faire rayonner les meilleures pratiques développées dans les territoires.** Il s'agit d'examiner les conditions de mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique généralisée, mais aussi d'accompagner le développement de cette politique, de valoriser et d'encourager les expériences innovantes, déjà nombreuses, et d'établir des préconisations en proposant des mesures concrètes qui soient en cohérence avec les attentes nouvelles de publics toujours plus diversifiés.

#### **Charte pour l'éducation artistique et culturelle**

Cette charte, présentée le 8 juillet 2016 au festival d'Avignon, fixe les grandes caractéristiques de l'éducation artistique et culturelle et constitue un document de référence pour l'ensemble des acteurs.

#### **9 conventions en EAC**

Les 9 conventions en EAC sur notre territoire qui peuvent être régionales, départementales, métropolitaines ou territoriales, renforcent et consolident nos actions communes sur les territoires en faveur de l'accès à une offre et des pratiques artistiques et culturelles à destination de nos enfants et des jeunes. Elles mettent les services de l'état, les collectivités, les structures à contribution pour construire des parcours et des projets sur tous les temps de la vie des enfants et des jeunes, dans tous les domaines artistiques, culturels et scientifiques, dans toutes les esthétiques, sur tous les territoires.

#### **Inclusion**

En nous inscrivant dans le contexte national et les grandes orientations stratégiques de l'École inclusive, nous sommes attachés à assurer à tous les publics et en particulier aux plus fragiles et éloignés de l'offre culturelle, un accès aux arts et à la culture, à leurs codes et pratiques, connaissances et repères. Il s'agit de privilégier une démarche inclusive dans laquelle la dimension collective des projets, la mixité des publics et des parcours favorisent la découverte et la pratique de tous les domaines artistiques, culturels et scientifiques.

L'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers, notamment en ce qui concerne les élèves en situation de handicap, les élèves scolarisés en SEGPA ou en EREA, élèves à haut potentiel, élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, élèves malades...

### Le contexte institutionnel

- Le Code de l'éducation : l'article L. 111-1 du Code de l'éducation précise que le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants et qu'il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, n°2005-102
- Concertation « Ensemble pour une école inclusive »
- « La scolarisation des élèves en situation de handicap », site de l'éducation nationale :

*« La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance renforce dans son chapitre IV l'école inclusive. Elle vise à améliorer la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap notamment par renforcement de la coopération des acteurs qui interviennent auprès de l'élève et un meilleur accompagnement des familles. Elle prolonge et enrichit les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. [...] Le service public doit veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Une approche nouvelle est consacrée : quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité. [...] Les différents dispositifs de scolarisation, les parcours de formation individualisés et les aménagements personnalisés en fonction des besoins des élèves sont autant de mesure participant à l'inclusion scolaire. »*

- Circulaire de rentrée 2019 – Pour une École inclusive

- Le dossier de presse académique pour la rentrée 2019 consacre un chapitre à l'école inclusive, « un service public de l'école inclusive » :

*« Grande priorité nationale, l'École inclusive se renforce à la rentrée 2019 avec la mise en place d'un service public de l'École inclusive et le déploiement de mesures en faveur de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, pour garantir à chaque enfant en situation de handicap une rentrée 2019 sereine et similaire à celle de tous les autres enfants. [...] ».* Ce service public repose sur des mesures concrètes autour de 3 objectifs majeurs :

- Une meilleure information et écoute des parents pour une scolarisation réussie ;
- Une nouvelle organisation de l'accompagnement des élèves avec la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIALS) ;
- Un accompagnement des personnels dans leur professionnalisation et leur parcours professionnel. »

- Le dossier de presse académique pour la rentrée 2019 consacre également un chapitre à « l'accueil des élèves allophones et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » :

*- « Un élève allophone est un élève dont la langue première n'est pas le français et qui ne le maîtrise pas à son arrivée en France ».*

Le CASNAV de l'académie de Lyon travaille afin d'impulser une politique d'accueil de ces élèves à besoins éducatifs particuliers. [...] En école primaire, l'élève allophone est inscrit en classe ordinaire ; le professeur de FLS (Français Langue Seconde) est itinérant ;

- En collège, l'EANA est, simultanément inscrit en UPE2A (pour un an maximum) et en classe ordinaire en vue d'une inclusion progressive dans cette classe. Les EANA qui n'ont pas été scolarisés dans leur pays d'origine bénéficient d'un accueil en UPE2A NSA (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivant Non Scolarisé Antérieurement) qui peut durer deux ans ;



- Les élèves allophones de 16 ans et plus sont accueillis en UPE2A NSA en lycée général ou en UPE2A en lycée général comme en lycée professionnel.

La loi du 11 février 2005 renforce la dynamique de l'école inclusive. La société, une entreprise, l'école, doit accueillir tous les élèves. Il n'y a pas de condition préalable pour faire partie de cet ensemble. Il s'agit de passer d'une logique d'égalité à une logique d'équité (par compensation et par accessibilité par exemple). Le système scolaire doit répondre aux besoins éducatifs de tous les élèves afin de les accueillir au mieux.

### Contribution de l'EAC

Comment l'éducation artistique et culturelle peut-elle favoriser l'inclusion de tous les élèves ?

- Permettre à tout élève de trouver sa place au sein d'un groupe par une démarche de création collective ;
- Valoriser l'expression de la singularité de chaque élève comme vecteur de création ;
- Favoriser le développement personnel et l'accès à l'autonomie de l'élève par une pratique culturelle et artistique collective ;
- Permettre des rencontres avec des artistes et des professionnels du champ artistique et culturel pour valoriser la diversité des parcours de réussite possible.

### Pistes de travail

- Développer une réflexion commune avec les services du rectorat concernés par la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des

élèves pour promouvoir des projets favorisant l'inclusion et articuler les différentes actions engagées (CASNAV...).

- Privilégier la prise en compte de l'inclusion au sein des formations proposées : dans les formations à destination des professeurs relais et référents culture ; dans les différentes formations proposées au PAF ; dans une formation spécifique autour de l'EAC et de l'inclusion.

- Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de projets EAC qui favorisent l'inclusion.  
- Ajouter une rubrique dans le formulaire des appels à projets portant sur la dimension inclusive du projet proposé.

- Développer des partenariats avec des artistes travaillant dans leur processus artistique sur l'inclusion (voire ayant ou ayant eu des besoins éducatifs particuliers).

- Valoriser sur le site de la DAAC des projets EAC qui favorisent l'inclusion.

### Indicateurs

- Nombre de projets bénéficiant à des élèves à besoins éducatifs particuliers, et nombre de projets mêlant des élèves à besoins éducatifs particulier et des élèves ordinaires.

- Nombre de formations EAC abordant les questions de l'inclusion.

- Persévérance et réussite scolaires, amélioration des résultats et du climat scolaires.



## EGALITÉ FILLES-GARÇONS

### Le contexte institutionnel

#### → LE CODE DE L'ÉDUCATION

Le code de l'éducation rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, se fait dès l'école primaire. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexuelle ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel. (cf Eduscol)

#### → LA LOI POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Consacrer le droit des élèves à suivre une scolarité sans harcèlement

#### → LA CIRCULAIRE NATIONALE DE RENTRÉE 2019

Cultiver le plaisir d'être ensemble

Respecter autrui

Développer l'éducation artistique et culturelle

#### → LE DOSSIER DE PRESSE ACADEMIQUE POUR LA RENTRÉE 2019

La promotion de l'égalité filles-garçons

Grande cause déclarée du quinquennat, l'égalité homme-femme s'intègre pleinement au parcours citoyen des élèves avec pour objectif de développer la culture de l'égalité et de renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

L'académie, avec ses nombreux partenaires, met en place de multiples actions éducatives en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, à l'attention des élèves mais aussi pour la formation des personnels. (page 57)

#### → LA CONVENTION INTERMINISTÉRIELLE 2013-2018 POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES

### FILLES ET LES GARÇONS, LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Intégrer dans les enseignements dispensés, dans les actions éducatives, dans les supports pédagogiques, la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes :

Donner aux élèves, étudiants et étudiantes les outils nécessaires pour mieux appréhender le traitement du genre dans les médias : mettre en place des actions de décryptage des représentations stéréotypées des femmes et des hommes dans les médias, jeux vidéo, clips musicaux, en y associant le Clemi.

#### → LA CONVENTION RÉGIONALE 2013-2018 POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS, LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Reprenant la convention interministérielle, la convention régionale est articulée autour de trois axes :

- Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes
- Renforcer l'éducation au respect mutuel entre les filles et les garçons
- S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation à tous les niveaux d'étude

#### → LA FEUILLE DE ROUTE ÉGALITÉ 2019-2022 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Lutter contre les stéréotypes auprès des plus jeunes.

Une réflexion est en cours avec le ministère de l'Éducation nationale et ses partenaires éducatifs, parmi lesquels Canopé, pour donner une plus large place aux femmes dans l'éducation artistique et culturelle. Le ministère de la Culture souhaite contribuer plus largement à toute réflexion sur la progression de la place des femmes dans les programmes de l'enseignement général (littérature, histoire, culture scientifique et

technique...). Le comité d'orientation et de programmation du réseau Canopé prendra en compte la prévention des stéréotypes et élaborera une grille de lecture commune avec la Mission égalité-diversité.

Des actions de sensibilisation intégrant la réflexion sur les stéréotypes et l'analyse des représentations des femmes seront développées dans différents dispositifs nationaux. Les actions « École et cinéma », « Collège et cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma », pilotés par l'association Passeurs d'images, aborderont la thématique lors des formations du personnel enseignant, dans la sélection des films et lors des débats proposés.

### → LA PAGE EDUSCOL AFFERENTE

<https://www.education.gouv.fr/cid4006/egalite-des-filles-et-des-garcons.html>

### Des indicateurs

- Nombre de projets incluant un axe égalité filles-garçons dans ses objectifs à travers l'éducation à l'image, aux médias et à l'information notamment, la musique, la littérature
- Nombre de projets incluant un axe égalité filles-garçons engageant des élèves de maternelle
- Taux de renouvellement de ces projets (Un travail continu sur un cycle par exemple est essentiel pour ancrer la problématique.)
- Public visé par ces projets (éducation prioritaire, lycées professionnels, rural isolé)
- Nombre de filles et de garçons dans les projets d'ateliers artistiques, les chorales d'établissements et les projets à dominante scientifique
- Evolution des représentations des élèves à la fin de leur parcours scolaire : choix des nouvelles options, de l'orientation, de pratiques culturelles et sociales

### Les projets mentionnant spécifiquement l'égalité filles-garçons en 2018-2019 (10 projets)

« Dans le cadre de la Biennale de la danse

2018, l'espace public va être investi par «Un défilé pour la paix.

Nous nous proposons, en partenariat avec différentes structures artistiques et culturelles, de sensibiliser nos élèves au thème de la paix, et notamment à l'égalité filles garçons, dans le respect de la différence. »

« La pratique en maternelle se fera avec l'enseignant de la classe. A partir de l'élémentaire, cette pratique sera complétée par l'intervention de danseurs professionnels. Cette pratique évoluera tout au long du parcours autour des axes de la mixité et du rapport au corps :

- Maternelle : rapport au corps

- Cycles 2 et 3 : mixité

- Cycle 4 : mixité dans le rapport au corps »

« Travailler sur la mixité fille / garçon, les faire évoluer face à leurs représentations et les sortir de leur imprégnation culturelle ainsi que leur faire découvrir de nouveaux horizons. »

« Mon paysage sonore : égalité filles garçons Plusieurs compétences vont être développées comme les compétences (...) sociales (réflexions autour de la problématique de l'égalité filles-garçons et mise en œuvre de cette problématique via la création collective mixte). »

« L'égalité filles-garçons est une des priorités du contrat d'objectif du collège. Il nous paraît judicieux de diversifier les actions qui permettent aux élèves de réfléchir à cette problématique. Aussi, l'opéra de Mozart «Le Nozze di Figaro» nous paraît être un support particulièrement adapté. »

« Gil(les) Farçon : créer un avatar de collégien, au-delà des clichés et des certitudes !

Suite à divers incidents, nous souhaitons monter ce projet pour aborder et généraliser l'égalité fille-garçon dans le comportement des élèves, spécifiquement à un âge où les adolescents commencent à se construire comme futurs adultes.

Il s'agira donc de déconstruire les stéréotypes et de renforcer l'éducation au respect mutuel, afin d'améliorer le vivre ensemble.

Ainsi, nous travaillerons principalement sur trois axes :

- Tout d'abord, dans un environnement surchargé d'images, il est primordial de discuter du pouvoir d'une représentation de soi et des répercussions (notamment à travers les risques de diffusion sur les réseaux sociaux).

- Par ailleurs, à cet âge où l'on prend de plus en plus conscience de son intimité, il s'agit aussi de pouvoir identifier ce que l'on ressent, d'être à même de décider de ce que l'on souhaite afin de construire la notion de respect, d'estime et de confiance en soi.

- Enfin, en prolongement, à l'occasion du mondial des métiers, les élèves pourront réfléchir aux professions souvent « orientées » fille ou garçon et découvrir des voies de formation qu'ils n'avaient peut-être pas envisagées. »

« Cela pourrait être une piste de travail intéressante pour nos collégiens qui pourront s'interroger sur les thèmes de la jeunesse, sur les relations hommes/femmes, sur l'égalité des sexes, sur la tolérance, la curiosité, le droit à la différence, la connaissance de soi pour appréhender la connaissance de l'autre. »

« Dans le prolongement d'un EPI (cf document joint n°2) d'une classe de troisième, sur le thème « Héroïnes », proposer un cheminement théâtral pour accompagner avec des points de vue d'artistes la question de la place des femmes ; s'appuyer sur l'approche sensible du spectacle vivant et de la pratique par le corps pour ouvrir avec les élèves de nouveaux espaces de réflexion et permettre d'apporter un regard neuf ou au moins différent sur la notion d'héroïsme et ici tout particulièrement de l'héroïsme au féminin. »

« Un spectacle en faveur de l'égalité filles-garçons

Pour cette première année, nous souhaitons monter un spectacle dont le thème sera l'égalité filles-garçons. En effet, l'équipe enseignante constate une augmentation des propos sexistes, que ce soit dans la cour de récréation ou parfois dans le cadre des discussions qui émergent en classe. Un incident lors de la photo de classe (remarques désobligeantes sur les tenues de filles) de l'an dernier nous a convaincus de mener des actions pour promouvoir l'égalité filles-garçons.

Le spectacle est actuellement en cours d'écriture par les élèves auteurs. Il consiste à partir d'une scène initiale de discussion entre collégiens : ils évoquent des problèmes de sexisme au collège. La discussion est entrecoupée et enrichie par l'intervention de personnages historique ou fictifs ayant œuvré en faveur de l'égalité hommes-femmes (Poullain de la Barre, Olympe de Gouges, Marie Curie...) »

### **Les projets mentionnant spécifiquement l'égalité filles-garçons en 2019-2020**

#### **→ APPEL A PROJETS PRINCIPAL (6 projets)**

« La spécificité de notre collège (REP+), et en même temps sa richesse, repose sur une grande hétérogénéité de nos élèves, qu'elle soit liée aux origines, religions, sexe ou usages. Engager nos élèves dans une réflexion sur le partage, le respect de la différence et les émotions nous paraît essentiel avec comme moyen d'expression, leur corps et la danse ! »

« Pour ce qui est du vivre ensemble, la question des relations garçons-filles fera l'objet d'une réflexion et d'une démarche particulière auprès des élèves simultanément en cours d'EPS et en heure de vie de classe. Ce thème sera repris notamment en classe de 4ème avec l'EPI « relation garçons-filles. »

« Un constat de départ pour les élèves du collège (...) :

Une nécessité de construire le « vivre ensemble » afin de sortir des rapports souvent conflictuels entre les élèves et trop souvent distants entre les filles et les garçons. »

« Dans le prolongement d'un EPI d'une classe de troisième, sur le thème « Héroïnes », proposer un cheminement théâtral pour accompagner avec des points de vue d'artistes la question de la place des femmes ; s'appuyer sur l'approche sensible du spectacle vivant et de la pratique par le corps pour ouvrir avec les élèves de nouveaux espaces de réflexion et permettre d'apporter un regard neuf ou au moins différent sur la notion d'héroïsme et ici tout particulièrement de l'héroïsme au féminin. »



« Cette année, un club théâtre a été lancé à notre initiative afin de familiariser les élèves à la pratique théâtrale hors du temps de classe). Pour cette première année, nous souhaitons monter un spectacle dont le thème était l'égalité filles-garçons. »

« Comment le cinéma change-t-il notre rapport aux images ? Quelles sont les différentes approches du cinéma d'animation, documentaire et de fiction ? L'écriture et la réalisation cinématographique peut-elle nous conduire vers une égalité fille-garçon ? »

### → APPEL A PROJETS COMPLEMENTAIRE (6 projets)

« Diagnostic : Nous souhaitons renouveler ce projet lecture car il a permis d'enrichir les élèves dans la découverte de pratiques culturelles multiples et ils sont devenus plus autonomes pour choisir leurs lectures et les lieux pour trouver un livre (voir le bilan). L'accent sera mis cette année sur le cheminement des élèves dans leur représentation de ce qui constitue les inégalités entre les filles et les garçons mais aussi sur ce qu'il est possible de faire pour aller vers l'égalité.

Ils apprendront par le biais de la technique du théâtre-forum, à désamorcer des situations conflictuelles et à donner son point de vue dans une démarche de bienveillance/ empathie vis à vis de l'expérience de l'autre. »

« Pour faire définir la notion de parité aux élèves, les enseignants du 1er et 2nd degré ont constitué un corpus commun, travail qui a déjà eu lieu au CEC (conseil école-collège du réseau REP), et varié qui traite de cette notion :

- la représentation d'une pièce de théâtre «La Petite fille qui dit non» au théâtre ... ;

- documentation : littérature, musique, peinture, film, publicités, article de presse...

Les élèves s'empareront de cette thématique et du corpus qui leur servira de boîte à outils où ils sélectionneront les éléments qui leur tiennent à cœur, où ils discuteront et argumenteront en classe afin de créer une œuvre artistique,. Ils seront accompagnés et dirigés par un artiste durant 10h, pour les préparer à deux restitutions en fin d'année. »

« Développer les valeurs de solidarité, d'entraide entre les garçons et les filles »

« La spécificité de notre collègue (REP +), et en même temps sa richesse, repose sur une grande hétérogénéité de nos élèves, qu'elle soit liée aux origines, religions, sexe ou usages. Engager nos élèves dans une réflexion sur le partage, le respect de la différence et les émotions nous paraît essentiel avec comme moyen d'expression, leur corps et la danse. »

« Dans notre approche, l'accent sera mis sur l'égalité entre fille et garçons. La volonté est de déconstruire les stéréotypes sur la répartition des rôles et montrer l'étendue des capacités de chacun / chacune dans une discipline exigeante qu'est le cirque. »

« Plusieurs compétences vont être développées comme les compétences informatiques (outils techniques de prise de sons, prise en main de logiciels numériques), artistiques (composition d'une œuvre sonore collective), scientifiques (connaissance des propriétés physiques du son et du fonctionnement de l'oreille en lien avec leur pratique artistique), sociales (réflexions autour de la problématique de l'égalité filles-garçons et mise en œuvre de cette problématique via la création collective mixte). »

### La contribution DE L'EAC

#### → AGIR EN DIRECTION DES ÉLÈVES

o Une pratique culturelle collective dès la maternelle et jusqu'au lycée

o La déconstruction des stéréotypes de genre :  
- réfléchir sur la relation filles-garçons et homme-femme en prenant appui sur des textes, des pratiques (littérature, musique, théâtre, danse et arts du cirque)

- analyser des représentations féminines et masculines dans le cadre de projets cinéma, d'éducation aux médias et à l'information (publicités, films, séries), spectacle vivant

o L'amélioration du climat scolaire



o Le rôle du partenariat : la déconstruction des stéréotypes grâce à

- des rencontres avec des artistes, médiateurs... hommes et femmes permettant de renouveler le regard des élèves sur les choix professionnels: hommes danseurs, techniciennes des structures, chercheuses

- des rencontres avec des univers artistiques permettant de s'interroger sur les stéréotypes de genre

- la connaissance des métiers de la culture et des choix d'orientation dépassant les stéréotypes de genre

- l'ouverture à d'autres cultures et ainsi à d'autres relations hommes-femmes

o La place des filles et des garçons dans les activités physiques artistiques (danse et cirque) et dans les projets à dominante scientifique (sciences dures)

o L'inscription de ces projets dans une dynamique plus large incluant l'acceptation de l'autre quel qu'il soit : Attention à ne pas se « spécialiser » sur la relation filles-garçons

## → AGIR AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

o Mettre en lien dans chaque établissement le référent culture et le référent égalité :

- proposer des formations co-construites à la déconstruction des préjugés, à la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles

- pour mettre en lien les trois parcours d'éducation artistique et culturelle, santé et citoyen au service du parcours avenir

## → AGIR AUPRÈS DES PARENTS

o Rendre lisibles les projets d'éducation artistique et culturelle dans leur dimension égalité filles-garçons

o Favoriser l'implication des parents dans ces projets, particulièrement dans leur dimension école du spectateur

o De la même façon que pour les élèves, permettre l'ouverture à d'autres cultures et ainsi à d'autres relations hommes-femmes : inclure l'EAC dans d'autres dispositifs (mallette des parents, OEPRE)



Visite de la biennale de Lyon



## PARTENARIATS ET TERRITOIRES

Il s'agit de favoriser l'identification, le repérage et la mise en relation (interconnexion) des différents acteurs qui contribuent à la mise en place de parcours d'EAC sur un territoire donné avec pour priorité que chaque élève vive pleinement son parcours artistique.

### Trois axes sont identifiés :

- Identifier les territoires, leurs périmètres et leurs niveaux de compétences, leurs éventuelles imbrications, en tenant compte de leurs prérogatives. Identifier également les partenaires (les services des collectivités, les structures culturelles, les centres de recherche, universités, les ministères et les services de l'EN.) pour s'assurer collectivement de partager nos ambitions de réussite et d'épanouissement en respectant une juste équité entre les territoires.

- Piloter l'EAC à l'échelle d'un territoire avec des partenaires suppose de connaître les dispositifs et organisations existantes, leurs politiques et leurs différentes logiques. Il convient de s'interroger également sur les compétences à développer et outils à adapter pour permettre de piloter un projet d'EAC dans un établissement ou un territoire.

- Former et consolider les réseaux. Sans l'efficacité et l'investissement des acteurs dans la conception, le portage et le suivi des projets, nous ne pourrions porter l'ambition de l'EAC. Pour autant, c'est par la logique de réseaux que nous pouvons assurer l'efficacité de notre action. Il convient de les renforcer, de les faire vivre afin qu'ils constituent des personnes ressources incontournables par leur connaissance fine du terrain et de ses protagonistes. La formation et l'accompagnement de nos réseaux, en lien avec nos partenaires sont les moyens de structurer une politique forte et lisible par tous, pour la généralisation de l'EAC.

### Le territoire : définition

La notion de « territoire » est polysémique. Le territoire peut désigner un espace géographique comme un espace sur lequel s'exerce un pouvoir, au sens politique, ou bien renvoyer à l'inscription de chacun ou d'un groupe dans un espace, selon un sentiment d'appartenance qui produit une identité singulière. Le territoire peut enfin renvoyer à une dimension pratique, aux territoires vécus, aux espaces de vie, de travail, de déplacement. Ces différentes acceptions peuvent se conjuguer, comme le montre le rapport annuel des inspections générales, « Territoires éducatifs, état des lieux et perspectives » (2016).

### Partenariat : définition

Le partenariat définit les relations d'étroite collaboration établies entre les membres d'institutions différentes. Les partenaires de l'école en matière d'éducation sont ceux qui, hors de l'éducation nationale, peuvent contribuer à la mission éducative de l'école. En matière d'éducation artistique et culturelle, il s'agit des autres ministères de l'Etat (ministère de la culture, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ministère des solidarités et de la santé), des collectivités territoriales (Région, département, métropoles, communautés de communes, communes), ainsi que des acteurs culturels (associations et structures spécialisées dans les arts et la culture, mais aussi universités, grandes écoles, acteurs de l'éducation populaire, de l'éducation au développement durable...)



Ces partenariats permettent de penser des parcours d'éducation artistique et culturelle en liens étroits avec les enseignements artistiques et culturels. Ils se concrétisent sous différentes formes et selon des dispositifs variés.

Contexte institutionnel

- La circulaire du 3 mai 2013 qui définit le parcours d'éducation artistique et culturelle : La mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle « résulte de la concertation entre les différents acteurs d'un territoire afin de construire une offre éducative cohérente à destination des jeunes, (...) dans tous les domaines des arts et de la culture. »

- L'arrêté du 1er juillet 2015 sur le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle : L'éducation artistique et culturelle « nécessite une ouverture de l'école à des partenaires variés, aux compétences reconnues, qui enrichissent les ressources de l'institution scolaire. »

L'éducation artistique et culturelle « nécessite aussi une ouverture sur le territoire de vie des élèves, son patrimoine artistique, ses structures culturelles, qui permet de mieux s'approprier ce territoire, en résonance avec la découverte d'œuvres et d'artistes universels issus d'époques et de cultures diverses ».

- Le rapport établi par Sandrine Doucet en janvier 2017 préconise de renforcer la coopération territoriale afin de garantir un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité à tous les élèves.

- Le 17 septembre 2018, les ministres de l'éducation nationale et de la culture rappellent, dans une conférence de presse, « À l'école des arts et de la culture », la nécessité d'articuler « les ressources de l'éducation nationale avec celles du ministère de la culture, des réseaux culturels et des collectivités locales afin d'accompagner la progressive autonomie des jeunes dans leurs pratiques culturelles. »

- La circulaire de rentrée 2019 réaffirme la volonté de développer l'éducation artistique et culturelle et d'assurer l'équité entre tous les territoires de la République.

- Le dossier de presse académique pour la rentrée 2019 précise que « l'éducation artistique et culturelle repose sur un réseau de partenaires implantés au plus près des territoires : DRAC, Conseil régional et collectivités territoriales. »

### La contribution de l'EAC

L'EAC dynamise les territoires en mobilisant les acteurs, en favorisant les actions partenariales et les initiatives territoriales, elle participe ainsi à la réussite scolaire et à l'épanouissement culturel des élèves dans une géographie de proximité. Elle permet de jalonner le parcours des élèves pour les familiariser avec l'offre culturelle de leur territoire (et les aider à devenir progressivement des amateurs et des citoyens éclairés).

### Pistes de travail

Identifier

Piloter

Former et consolider les réseaux

#### Identifier les acteurs de l'EAC

Identifier les missions et objectifs des acteurs de l'EAC permet de mieux communiquer sur les rôles de chacun dans la mise en œuvre d'une éducation artistique et culturelle ambitieuse. En facilitant la connaissance et l'histoire des différentes missions et politiques culturelles, des périmètres d'action des partenaires, nous facilitons les contacts et les démarches de projets. Nous permettons également de créer les conditions optimales d'échanges, de partages d'informations. Les équipes éducatives ont besoin de mieux connaître les compétences exercées par les acteurs du territoire et nos partenaires ont besoin de s'acclimater avec le système éducatif, ses représentants et son organisation.

Nommés dès mars 2020, Les professeurs référents culture territoriaux auront pour mission de veiller à l'équilibre et à l'efficacité de ces relations en facilitant la circulation des informations par leur présence dans les réunions et instances de pilotage (du territoire jusqu'au niveau académique).



### Identifier les territoires

Pour autant, nous ne sommes pas tous familiers de ces organisations territoriales et de leurs champs de compétences. La notion de territoire s'entend dans toutes ses dimensions à la fois géographique, historique, sociale, administrative... Elle nécessite d'être reconnue par l'ensemble de la communauté scolaire dans ce qu'elle a de spécifique (l'école, la commune, la ville, la communauté de communes ou d'agglomérations...) et de général (zone économique, entité administrative, organisation politique...). Ces logiques permettent de mieux saisir les enjeux portés par les territoires, en appui sur leurs spécificités, dynamiques et richesses. Enjeux qui répondent à ce double objectif : proposer et maintenir une offre d'éducation artistique et culturelle comme moyen de garantir à chacun l'exercice de ses pleins droits culturels quel que soit le lieu où l'on vit.

### Identifier les projets des territoires et des partenaires

La mise en œuvre du parcours d'EAC nécessite de s'appuyer sur toutes les ressources et acteurs pour structurer des projets en lien avec les attentes et ambitions annoncées. L'accès à une information la plus complète est la condition pour s'assurer de la pertinence et de la qualité des projets. Pouvoir prendre connaissance de projets existants favorise une émulation entre les acteurs, la transférabilité des projets et un échange fructueux de pratiques pour réussir le pari de la généralisation.

Grâce à ADAGE par ses fonctionnalités de cartographie et de recensement et sa capacité à produire des diagnostics précis, nous pourrions travailler autour de territoires identifiés (zone blanche, territoire à fort potentiel artistique, territoires prioritaires, une chorale dans chaque école, développement de projets autour du livre et de la lecture avec les acteurs du secteur, renforcement des pratiques, élargissement du domaine scientifique...).

ADAGE, en proposant une cartographie des structures culturelles et associatives géolocalisées, accessible par territoire géographique ou par domaine artistique ou catégorie facilite la visibilité de la présence

artistique et culturelle d'un territoire auprès des enseignants, des équipes et pilotes de l'EAC.

Par sa fonction de recensement ADAGE, offre aussi la visibilité de tous les projets en EAC réalisés sur le territoire académique. Accessible par domaine artistique, structure partenaire ou territoire, ADAGE va permettre de mettre en lien les acteurs par la production de diagnostics partagés afin de mutualiser les bonnes pratiques et de susciter l'émulation.

### Piloter

Le pilotage de l'EAC se fait dans la concertation, le partage et la construction avec les partenaires, en mutualisant des outils, des dispositifs et des pratiques en vue d'atteindre les objectifs fixés. La DAAC siège dans de nombreuses instances de pilotage et de gouvernance de l'EAC au côté de ses partenaires.

De nombreuses conventions structurent nos politiques territoriales. La convention cadre régionale, les conventions départementales et territoriales accompagnent le déploiement de l'EAC, construisent une offre, consolident des projets et dessinent des parcours au sein des territoires pour tous ses habitants. Cette manière de penser l'EAC, si elle n'est pas nouvelle, nous invite à repenser notre façon de concevoir des projets à destination des élèves en nous inscrivant dans ses propositions locales.

L'équipe de la DAAC joue son rôle de médiatrice aux côtés des partenaires et s'engage à promouvoir et diffuser les informations et programmations artistiques des conventions, construire des parcours avec les collectivités et structures culturelles impliquées en mettant en relation les communautés éducatives et les territoires.

La DAAC de Lyon a développé depuis les années 2000 le concept du PTEAC qui répond à un besoin de structuration et d'organisation. Piloté par un chef d'établissement et un coordonnateur, tous les établissements d'un même secteur, se retrouvent pour construire des parcours inter-degré inscrits dans une pérennité avec les acteurs culturels et les

collectivités. L'objectif est de mobiliser les moyens pour faire réussir collectivement les élèves d'un même territoire.

Les PTEAC en tant que formes ou propositions pédagogiques s'inscrivent aux côtés des conventions et des dispositifs des collectivités (appel à projets ville ou département ou appel à manifestation d'intérêt...), et des politiques d'appui à la réussite des élèves (cités éducatives, des actions du plan stratégique Pauvreté) pour développer la généralisation de l'EAC.

### **Former et consolider les réseaux**

Cette démarche de construction de l'EAC dans les territoires avec les partenaires s'appuie sur la constitution et l'animation de réseaux. La DAAC étoffe ses réseaux de professeurs relais auprès des structures culturelles et professeurs référents culture collège et lycée. Pour accompagner le déploiement d'ADAGE et le pilotage au plus près des problématiques des territoires, nous installons des professeurs référents culture territoriaux (RCT). Leur mission sera d'animer le réseau des professeurs référents culture des établissements scolaires de leur territoire, de faire le lien avec les collectivités et les structures culturelles locales pour proposer, accompagner et suivre les parcours EAC.

Le site de la DAAC et l'application ADAGE constituent les outils les plus adaptés à notre pilotage en concentrant l'information institutionnelle, les appels à projets, le recensement, les cartographies des ressources, les informations sur les dispositifs, le contact des partenaires et des réseaux. Ces deux ressources sont pensées en interconnexion pour faciliter l'accès à l'information, la transmission, l'apport d'expertise et le lien avec l'équipe de la DAAC.

La formation des acteurs de l'EAC est une priorité pour réussir la généralisation de l'EAC. Doté de 7 PREAC (décrypter l'acronyme), notre région académique est reconnue pour la qualité de ses formations. Pensés comme des lieux de production de ressources, les PREAC mettent en relation des publics variés issus de l'éducation nationale, de la culture, de l'éducation populaire, de la médiation culturelle. Ensemble, ces acteurs pensent l'innovation pédagogique, la transmission,

la pertinence scientifique et pédagogique, une culture commune. Les PREAC proposent des séminaires à destination des personnes ressources, mais aussi des formations appelées « Résonances » à destination des acteurs des territoires avec une attention particulière pour les zones éloignées.

Les résonances sont une continuité en effet sur des territoires éloignés et permettent à plus de professeurs, d'acteur de l'EAC de participer à des formations de qualité.

Chacun des projets construits dans les territoires, est également l'occasion de temps de formation et d'information auprès des équipes. Ces initiatives favorisent l'émergence d'une culture commune, une mobilisation réussie d'acteurs différents et de partage des objectifs et des projets innovants.

### **Des indicateurs**

Nombre de projets/ élèves inscrits dans le programme d'une convention

Nombre de projets/ élèves ou dispositifs dans un PTEAC

Nombre d'élèves participant à des dispositifs co-construits (région, DRAC, Département, Métropole, Comcom, Ville)

Répartition du nombre projets/ élèves par type de territoire

Répartition du nombre projets/ élèves par domaine artistique et/ou structure

Nombre de dispositifs construits avec structure et/ou collectivités

Nombre de projets et/ou dispositif à l'initiative d'un partenaire (ville, département, région, métropole, structure)

Nombre de conventions sur le territoire régional, académique, intra départemental

Nombre d'élèves suivant un parcours EAC ou un même projet décliné sur un cycle complet

Nombre de journée formation inter catégorielle

Nombre de journée formation liée à un projet



Responsable publication : Valérie Perrin  
Contact : [daac@ac-lyon.fr](mailto:daac@ac-lyon.fr)  
Adresse : site Hénon  
Site : <http://http://daac.ac-lyon.fr/>

**ADRESSE DU SITE**

Site Hénon-Lassalle  
Bâtiment H, rez-de-chaussée  
47, rue Philippe de Lassalle BP 7227  
69004 LYON 69354 LYON CEDEX 07

**ADRESSE POSTALE**

Rectorat de Lyon Tél. 04.72.80.64.41  
92, rue de Marseille Mél. [daac@ac-lyon.fr](mailto:daac@ac-lyon.fr)

Graphisme & composition : © PonfPonf Design



UNE FRONTIÈRE N'EST PAS UN MUR, Matrices

